

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL  
26 JUILLET 2011**

MARDI, le vingt-sixième jour du mois de juillet deux mille onze (26 juillet 2011), une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de SEIZE HEURES ET TRENTE MINUTES (16 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;  
Monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain;  
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;  
Monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;  
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;  
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;  
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;  
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;  
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

**ABSENT**

Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

**ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

**AVIS DE CONVOCATION**

Un avis de convocation pour la tenue de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres présents suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

Sur cet avis apparaissaient les sujets motivant la tenue de la présente, soit :

1. Règlement numéro 2011-06-06 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie décrétant un emprunt et une dépense de 9 571 000 \$ pour la mise aux normes du site de Champlain;
2. Période de questions;
3. Levée de l'assemblée.

2011-07-122

1. **RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-06-06 DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 9 571 000 \$ POUR LA MISE AUX NORMES DU SITE DE CHAMPLAIN**

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté un règlement autorisant une dépense de 9 571 000 \$ pour la mise aux normes du site de Champlain et un emprunt du même montant à cette fin;

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du Code municipal du Québec;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le règlement d'emprunt numéro 2011-06-06 autorisant une dépense de 9 571 000 \$ pour la mise aux normes du site de Champlain.

Il est de plus résolu que copie de la présente soit transmise à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie en double original.

Adoptée.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

2011-07-123

**3. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À seize heures et quarante-cinq minutes (16 h 45), il est proposé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

\_\_\_\_\_  
PRÉFET